

### Le TRM au cœur du compromis sur la directive du détachement de salariés

### Au-delà des mots, la nécessité d'un contrôle effectif

Après de longues négociations, le Conseil des Ministres des Affaires sociales a adopté un compromis sur la Directive du détachement de salariés. **Il a notamment considéré que les règles actuelles sur le détachement devaient s'appliquer au transport routier et ce, jusqu'à ce que des dispositions spécifiques soient adoptées dans le Paquet Mobilité.**

Concrètement, cela reporte l'examen de cette question à la négociation spécifique du « Paquet Mobilité » et si aucun accord n'intervient sur ce point, le transport restera totalement dans le champ de la Directive générale. Cela induirait que toutes les règles du détachement soient appliquées aux conducteurs étrangers circulant en France en cabotage et en transport international.

Or, s'il est confirmé aujourd'hui que le détachement de salariés s'applique au transport routier, aucun Etat membre ne l'applique de la même façon. Il faut donc une harmonisation européenne en la matière.

**« En attendant d'éventuelles dispositions spécifiques, il est impératif que le gouvernement français précise comment est vérifié le paiement effectif du salaire français à un conducteur européen ayant réalisé soit un cabotage soit un transport international sur le territoire français »,** réclament Jean-Christophe Pic, Président de la FNTR et Yves Fargues, Président de l'Union TLF.

La FNTR et l'Union TLF seront vigilantes à ce qu'au niveau européen, les dispositions spécifiques permettent de rétablir une égalité de concurrence dans le secteur du transport routier de marchandises et que ces nouvelles dispositions spécifiques soient également parfaitement contrôlables.

#### A PROPOS DE LA **FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS (FNTR)**

La Fédération Nationale des Transports Routiers est la 1<sup>ère</sup> organisation professionnelle du transport routier en France. Elle représente des entreprises de toutes tailles (groupes, PME, ETI, TPE) et de toutes spécialités, aux activités diversifiées.

#### Membres actifs

la Chambre Syndicale du Déménagement (CSD)



et l'Unostra



Suivez la FNTR sur twitter @fntr et sur <http://www.fntr.fr/>

FNTR  
Marie-Laure Merville  
01 44 29 04 23/[ml.merville@fntr.fr](mailto:ml.merville@fntr.fr)

COMFLUENCE  
Raïd Zaraket  
01 40 07 02 05/[raid.zaraket@comfluence.fr](mailto:raid.zaraket@comfluence.fr)

TLF  
Yves Fargues  
01 53 68 40 90/[yfargues@e-tlf.com](mailto:yfargues@e-tlf.com)

MSLFRANCE  
Florence Bastien  
01 44 82 46 16 /[florence.bastien@consultants.publicis.fr](mailto:florence.bastien@consultants.publicis.fr)